

Élèves trans : faire primer l'intérêt supérieur de l'enfant !

Le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire dénonce avec force les différentes expressions homophobes, lesbophobes, biphobes et transphobes qui ont émaillé l'actualité récente. Il s'alarme des conséquences que ces messages de haine et d'exclusion peuvent avoir sur les jeunes LGBT ou en questionnement, ainsi que sur les enfants qui grandissent dans des familles homoparentales.

Le milieu scolaire et universitaire peut aussi être le théâtre de violences sexistes et LGBTphobes. Dans sa campagne « l'homophobie n'a pas sa place à l'école », lancée en décembre 2015, l'Éducation nationale invisibilisait les lesbiennes, ainsi que les personnes bisexuelles ou trans. Pourtant, le Collectif a signalé à plusieurs reprises des situations inquiétantes d'élèves et de personnels trans, témoignant des difficultés rencontrées.

Dans certains établissements scolaires, l'accès aux internats et aux lieux genrés (toilettes, vestiaires...) est source d'exclusion. Ailleurs, l'administration refuse d'employer le prénom et le pronom choisis par l'élève, ce qui peut causer de grandes souffrances à ces adolescent-es. En effet, les parcours de transition sont souvent difficiles, pouvant susciter rejet et harcèlement dans les cadres familiaux ou scolaires, et les souffrances de ces jeunes peuvent les conduire jusqu'au suicide.

Est-il légitime que l'Éducation nationale invoque le risque juridique (les mineur-es non émancipé-es ne pouvant obtenir le changement d'état civil) sans prendre en compte le risque suicidaire ? Où se trouve l'intérêt supérieur de l'enfant mentionné dans l'Article 3 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant ?

De plus, des personnels soucieux d'accompagner au mieux ces jeunes trans subissent parfois des pressions ou des menaces de sanctions de la part de leur hiérarchie ! Pourtant, les demandes des élèves trans sont bien prises en compte dans d'autres établissements, où les équipes œuvrent à rendre effective et concrète la « bienveillance » prônée globalement à l'égard des élèves dans les textes officiels de l'Éducation nationale. Pourquoi tous les jeunes trans n'auraient-ils/elles pas droit au même traitement respectueux de leur identité ? Il est urgent que le ministère s'empare de ces questions afin de mettre fin au cas-par-cas et de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant, quel-les que soient les jeunes concerné-es.